

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16819

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

**ARTICLE 12**

Après la référence :

« L. 541-1 »,

supprimer la fin de l'alinéa 22.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, travaillé avec le Collectifs Handicaps et le Collectif inter associatif des aidants familiaux (CIAAF) prévoit d'élargir les critères d'affiliation de l'AVA nouvellement créée, en l'ouvrant à tous les parents d'enfants en situation de handicap ayant perçu une AEEH de base et non seulement ceux éligibles à un complément, afin d'élargir l'accès aux droits et de simplifier les démarches.